

**OMCT**  
شبكة SOS ضد التعذيب



**FTDES**  
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX



المنظمة التونسية  
لمناهضة  
التعذيب  
OCTT  
للكرامة صوت الضحايا  
El Karama La voix des Victimes



التحالف التونسي  
للكرامة  
و رد الاعتبار

**ASF**  
Avocats  
Sans Frontières



Tunis le 8 février 2019,

## Lettre à l'attention du président du conseil de l'Ordre des Médecins

### Objet : Candidature acceptée du Dr Moncef Hamdoun : Une banalisation des violations des droits de l'Homme et de l'impunité

*Monsieur le président du conseil de l'Ordre des Médecins,*

Suite à l'acceptation de la candidature du médecin légiste Dr Moncef Hamdoun dans le cadre du renouvellement de la moitié des membres du Conseil national de l'Ordre des Médecins, les organisations membres de la coalition pour la défense de la justice transitionnelle expriment leur profond regret face à cette décision.

Le nom du Dr Hamdoun est étroitement lié à plusieurs cas de torture qu'a connus la Tunisie depuis le début des années 90, notamment dans l'affaire du défunt Nabil Barakati tué par balle après avoir été torturé à *Gaàfour* le 8 mai 1987. Il est en effet accusé dans plusieurs affaires en cours auprès des chambres spécialisées dans le cadre de la justice transitionnelle.

Alors même que la médecine légale peut et doit jouer un rôle central dans la lutte contre la torture et l'impunité, comme l'affirme le Protocole d'Istanbul adopté en 1999 par les Nations Unies, le manque réel de coopération du Dr Moncef Hamdoun, en sa qualité de médecin Hospitalo-Universitaire et chef de service de l'Hôpital Charles Nicolle, a eu des impacts négatifs extrêmement importants dans la poursuite de nombreuses affaires de torture.

*Monsieur le président du conseil de l'Ordre des Médecins,*

Nous vous écrivons aujourd'hui car nous croyons au rôle éthique de l'Ordre des Médecins en tant que pilier du respect des droits humains ainsi que de la défense du droit d'accès aux services de santé pour tous les citoyens sans exception, sans stigmatisation ni discrimination, en plus de son rôle pour faire valoir les principes fondamentaux de la déontologie médicale.

A ce titre, nous vous invitons à prendre en considération les faits mentionnés et procéder au retrait de la candidature du Dr. Hamdoun au Conseil de l'Ordre des médecins tant que la justice ne s'est pas prononcée sur les affaires de violations graves des droits de l'Homme dans lesquelles il est cité en tant qu'accusé.

*Monsieur le président du conseil de l'Ordre des Médecins,*

La coalition se tient à votre disposition à tout moment pour vous apporter de plus amples détails et éclaircissements quant aux différents aspects évoqués dans cette lettre.

En vous remerciant d'avance de l'attention et du soutien que vous porterez à notre demande,

Avec nos meilleurs sentiments,

**Membres signataires du comité de la défense de la justice transitionnelle,**